

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**Commune d'ALBIAS****Séance du 23 juin 2020**

Le vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle omnisports, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 19

Votants : 19

Excusés : 4

Procurations : 0

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Jean-Nicolas BRUZARD, Amandine DORIZON, Michel FOSSIER, Chantal GARCIA, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LOBBE, Éric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Marie-Christine RONCHINI, Frédéric SEVOZ, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes/MM. Julie CARCUAC, Pierre LIACHENKO, Ghislaine RODRIGUEZ, Thierry VEYRES

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 35

Madame le Maire ouvre la séance et explique, à l'attention des nouveaux élus, le déroulement juridique et opérationnel d'un conseil municipal. Elle propose d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Une délibération du conseil départemental concernant le réaménagement et la mise aux normes de la salle omnisports,
- La convention au profit de la société OCTOGONE.

Elle soumet la proposition au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout des points à l'ordre du jour.

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal.

2. Election des membres de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire explique le rôle d'une commission d'appel d'offres. Elle explique que cette commission se réunit dans le cadre de la commande publique, après réception des plis, pour l'analyse et/ou la validation des offres. Elle précise que très souvent pour la commune, ces dossiers sont confiés à des maîtres d'œuvre.

Elle explique les modalités du vote des membres et précise que la commission est composée de 3 titulaires (convoqués systématiquement à chaque réunion de la commission), et 3 suppléants (convoqués en cas d'absence d'un ou plusieurs titulaires afin d'atteindre le quorum).

Monsieur FOSSIER demande si la commission se réunit à partir d'un montant minimum.

Madame le Maire répond qu'elle convoque la commission d'appel d'offre pour tout marché public transmis par le canal de dématérialisation de la commune. Puis procède à l'accueil des candidatures :

- Monsieur BARBON Alain
- Monsieur BRUZAD Jean-Nicolas

- Monsieur KAUFFER Thierry
- Monsieur LOBBE Pierre
- Monsieur MONESMA Michel
- Madame SICARD Martine

Déroulement du vote et résultats :

CAO (commission d'appel d'offre)	
Présidente	Véronique MAGNANI
Titulaire	BARBON Alain
Titulaire	BRUZARD Jean-Nicolas
Titulaire	KAUFFER Thierry
Suppléant	LOBBE Pierre
Suppléant	MONESMA Michel
Suppléant	SICARD Martine

3. Election des délégués auprès des organismes partenaires (SCOT, Pays Midi Quercy, SDE, SDAN, CCAS, correspondant défense)

Madame le Maire explique que les membres de la commission communale d'impôts directs (CCID) ainsi que ceux du centre communal d'action sociale (CCAS) seront votés au prochain conseil municipal. Le conseil municipal procède au vote des représentants de la commune auprès des partenaires extérieurs selon le tableau ci-dessous

SDE 82	
TITULAIRE	SUPPLEANT
LONGUEVILLE Eric MONESMA Michel	BARBON Alain LOBBE Pierre
Pays Midi Quercy	
TITULAIRE	SUPPLEANT
MONESMA Michel CARCUAC Julie	LIACHENKO Pierre RONCHINI Marie-Christine
SCOT	
TITULAIRE	SUPPLEANT
MONESMA Michel CARCUAC Julie	FOSSIER Michel GARCIA Chantal
ENEDIS	
TITULAIRE	SUPPLEANT
LONGUEVILLE Eric MONESMA Michel	BARBON Alain LOBBE Pierre
Correspondant à la défense	
TITULAIRE	SUPPLEANT
FOSSIER Michel	MONESMA Michel
SGAN	
TITULAIRE	SUPPLEANT
LONGUEVILLE Eric KAUFFER Thierry	BARBON Alain LOBBE Pierre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

4. Tirage au sort jury d'assise

Madame le Maire rappelle :

Modalités du tirage au sort :

Les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Les personnes retenues pour siéger après la procédure de sélection sont obligées de siéger, sauf s'ils invoquent un motif grave qui les en empêche. Les jurés qui siègent ont des obligations et ils peuvent percevoir des indemnités compensatoires.

Madame Le maire établit d'abord une liste préparatoire selon les modalités ci-dessous :

- Tirage au sort publiquement sur la liste électorale, le triple du nombre de noms fixé pour la commune
- Enlèvement des noms des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit,
- Les tirés au sort, parmi les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire, sont ensuite avertis par courrier. Enfin, la liste des jurés tirés au sort est transmise au greffe de la cour d'assises.

Noms et prénoms	Date de naissance
BEC Josette	21/06/1948
GILBERT Céline	11/04/1991
VEYRES Quentin	17/02/1997

FOUACHE Roger	06/11/1948
ASBATRIE	06/02/1975
LEBARBE Christian	09/05/1950

Monsieur FOSSIER demande s'il est possible pour les personnes tirées au sort de refuser les fonctions de juré qui leur sont attribuées

Madame DORIZON répond par la négative, et Monsieur RENAUDEAU corrobore cette réponse en précisant qu'il s'agit d'une obligation à moins d'être récusé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tirage au sort ci-dessus.

5. Signature de la charte de l' élu

Madame le Maire dit l'importance de connaître les droits et devoirs de l' élu, éléments détaillés dans CHARTE DE L'ELU et la met à la signature des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la charte de l' élu.

6. Création de 2 postes à 35 heures sur le statut contrat de projet

Madame le Maire explique qu'il s'agit de deux postes non titulaires et précise qu'il ne s'agit pas de nouveaux recrutements.

Monsieur RENAUDEAU demande s'il y a déjà eu plusieurs reconductions de CDD pour les agents en question.

Madame le Maire répond oui. Elle explique :

Qu'au cours de son précédent mandat, elle a procédé à la titularisation de tous les agents non titulaires en poste lorsqu'elle a pris ses fonctions. Elle précise que certains agents travaillaient pour la collectivité depuis plus de 15 ans en qualité de contractuel.

Madame GARCIA demande s'ils ont le droit de connaître les noms des personnes sur ces postes ?

Madame le Maire répond qu'il n'est pas autorisé de nommer les agents intéressés lors d'une séance du conseil municipal qui est publique. Elle a conclu qu'elle se tenait à la disposition de tous les élus pour présenter les agents concernés, et soumet le dossier à l'approbation des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 18

La création des deux postes sur le statut de contrat de projet.

II- FINANCES

1. Budget Général 2019 : Approbation du compte de gestion

Madame le Maire explique qu'elle comprend que pour les nouveaux élus il n'est pas facile de voter un budget sur lequel ils n'ont pas travaillé. Elle dit que le compte de gestion est un document non destiné au public et qu'il est édité par le trésorier. Il tient compte de tous les mouvements comptables de la commune sur l'année. Il doit être en concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion.

2. Budget Général 2019 : Approbation du compte administratif

Madame le Maire se retire et passe la parole à Madame VALETON qui confirme la concordance du compte administratif avec le compte de gestion et le soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif.

3. Budget Général 2020 : Participation communale à la prise en charge du transport scolaire

Madame le Maire explique que la commune d'Albias a toujours participé au transport scolaire à hauteur de 50%. Si le conseil municipal est d'accord, elle propose de rester sur cette politique. Elle précise que les tarifs de transports scolaires ont été diminués de 50% par la Région Occitanie.

Madame SICARD dit qu'à titre personnel elle souhaite ne plus participer au transport scolaire.

Monsieur BARBON demande quel est le reste à charge pour les familles.

Madame VALETON répond qu'avant le montant pour l'année était de 92 euros, donc la commune prenait 46 euros et il restait 46 euros à la charge de la famille.

Monsieur MONESMA confirme la diminution du tarif à 50%, ce qui le fait passer désormais à 45 euros au total. Il pense également que qu'il serait préférable de continuer la participation.

Madame le Maire complète et précise que le contexte de ces derniers mois, n'incite pas à de grands bouleversements, mais plutôt au soutien du pouvoir d'achat des familles.

Monsieur KAUFFER demande quel budget représente cette participation.

Madame le Maire répond que les années précédentes le budget alloué à cette participation représentait environ 12000 euros, mais avec la modification du tarif le montant approximatif serait de 6000 euros. Elle conclut en disant qu'il lui semble important d'aider les enfants d'Albias à aller à l'école.

Monsieur KAUFFER demande si l'on connaît la raison pour la diminution du tarif de la région.

Madame le Maire répond qu'aucune explication n'a été transmise mais que cette décision correspond au souhait politique de la région de faciliter l'accès aux transports en commun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve

- Contre : 2
- Abstention : 0
- Pour : 17

La participation communale à hauteur de 50% pour le transport scolaire.

4. Budget Général 2020 : Taux de contribution directe locale

Madame le Maire explique la politique exercée lors du précédent mandat ainsi que son souhait de continuer dans ce sens, à savoir appliquer une légère augmentation des taux chaque année plutôt qu'une augmentation importante tous les 5 ans. Elle précise que l'augmentation serait de 1% du point. L'objectif étant de rester le plus régulier possible nonobstant la forte augmentation des taxes au sein de la communauté de communes.

Monsieur RENAUDEAU demande que représente cette augmentation pour un foyer qui payerait actuellement entre 800 et 1000 euros par an.

Madame le Maire répond que cela représente entre 10 et 20 euros de plus.

Madame RONCHINI demande une précision sur le terme « point ».

Madame VALETON explique que le point correspond au taux de base fixé sur le plan national.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux de contributions directes locales.

5. Budget Général 2020 : Subventions aux associations

Madame le Maire rappelle que seules les associations dont le siège social se trouve sur la commune d'Albias sont éligibles aux subventions. Elle dit que prochainement un travail dont l'objectif sera d'adapter les subventions aux finances municipales et aux activités associatives sera initié.

Elle précise que cette année l'OGEC St Pie X percevra environ 84 000 euros (en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'école St Pie X en 2019 contre 65 000 euros sur la période 2017/2019). Elle explique les difficultés rencontrées avec l'OGEC pour le calcul du forfait municipal, situation qui a conduit cette association à saisir Monsieur le Préfet. Elle dit sa sérénité face au contexte et affirme avoir mis beaucoup de moyens pour le fonctionnement de l'école. Elle conclut en proposant de mettre le projet de convention à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur FOSSIER demande si la subvention à l'attention de la SPA du ramier est obligatoire.

Madame le Maire répond à l'affirmative et explique qu'en l'absence d'une fourrière municipale, une convention a été passée avec la SPA afin de recueillir les chiens errants de la commune dès que les délais légaux (8 jours) sont écoulés. Le montant est proportionnel au nombre d'habitants de la commune. Elle annonce une proposition de règlement à ce sujet prochainement au conseil municipal.

Madame DORIZON demande pourquoi le football a droit à une subvention plus importante que la moyenne des autres associations. Madame le Maire explique l'historique sur le recrutement d'un entraîneur diplômé. Elle conclut qu'actuellement, la subvention sert d'avance de trésorerie.

Monsieur RENAudeau revient sur le sujet de l'OGEC et demande des explications sur la forte augmentation du montant alloué à l'école St Pie X.

Madame le Maire explique que cette augmentation est due :

- Au changement du mode de comptage (avant seuls les enfants résidant dans la commune étaient pris en compte pour le calcul du forfait communal, la nouvelle convention propose la prise en charge de tous les enfants)
- La fin de la mise à disposition d'un agent municipal

Monsieur KAUFFER demande la capacité d'accueil de cette école et relève une différence entre le nombre estimé d'élèves et le montant indiqué.

Madame le Maire promet de vérifier et de changer les montants en conséquence si le conseil municipal y est favorable.

Madame le Maire répond la même capacité qu'à l'école publique.

Madame SIMOUN demande si l'on connaît le montant qui est facturé aux familles qui mettent leurs enfants à l'école privée.

Madame DORIZON répond que le tarif est de l'ordre de 40 euros par enfant par mois. Ensuite, le tarif est dégressif s'il y a plusieurs enfants.

Madame LAFOND complète en donnant le montant de 1200 euros par an pour ses trois enfants.

Madame le Maire ajoute qu'elle a proposé à plusieurs reprises à l'école d'intégrer les prestations fournies par le centre de loisirs et qu'elle a reçu à chaque demande une réponse négative.

Madame PEDRON explique que les subventions versées aux associations ont été revalorisées de 1% sur le tableau. Les sommes seront versées uniquement sur présentation des résultats visés par l'assemblée générale de l'année en cours les montants seront identiques aux subventions 2019.

Madame SIMOUN demande si dans le cas de l'école St pie X, le versement est soumis à la signature de la convention.

Madame le Maire répond par l'affirmative et précise que pour l'heure, l'OGEC n'a pas signé le projet qui leur a été proposé. Elle soumet le dossier au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 18

Les subventions aux associations.

6. Budget Général 2020 : Subventions aux coopératives des écoles publiques

Madame le Maire explique que le montant ne change pas par rapport à celui de 2019 et précise que si la commune ne subventionne pas l'école à la hauteur de ce montant, alors l'école n'est pas dans ses droits pour demander une subvention au département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux coopératives des écoles publiques.

III- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Servitude RES pour l'implantation des panneaux photovoltaïques, approbation de la convention

Madame le Maire situe le contexte : en 2013 les terrains ont été classés dans le PLU comme zone photovoltaïque au sol. Un premier permis de construire a été déposé, les travaux vont démarrer. Un deuxième permis est en cours d'enquête publique. Elle pense qu'il faudra se saisir de cette situation pour faire de la commune un site pilote pour les énergies renouvelables.

Monsieur FOSSIER demande si ce projet est une source de revenu pour la commune.

Madame le Maire répond par l'affirmative et précise qu'elle représente un potentiel de recettes d'environ 60 000 euros de taxes par an, les terrains étant sur des propriétés privées. S'il s'agissait de terrains publics, les recettes iraient à la communauté de communes. Sur le projet étudié par le conseil municipal, il s'agit d'ajouter 12 mètres linéaires sur les besoins d'occupation de l'espace public identifiés dans la délibération du 12 décembre 2020.

Monsieur BRUZARD demande si les panneaux vont être implantés des deux côtés de la voie ferrée.

Madame le Maire répond par l'affirmative et imagine que la commune pourrait mettre en valeur ces équipements dans le cadre d'un programme de visite touristique de sites industriels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitude RES pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.

2. Conseil départemental : réaménagement et mise aux normes

Madame le Maire présente le quitus (cf document ci-joint) proposé par le conseil départemental dans le cadre des travaux de rénovation de la salle omnisport. Elle le soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le quitus.

3. Convention Octogone

Madame le Maire passe la parole à Monsieur LONGUEVILLE pour présenter le dossier.

Monsieur LONGUEVILLE rappelle qu'il s'agit du projet de pose de la fibre optique porté par le conseil départemental et confié à la société OCTOGONE par délégation. Il explique que la demande consiste à accorder une servitude de passage sur le domaine public pour la pose des armoires techniques nécessaires au déploiement de la fibre optique. Pour ce faire le conseil municipal est appelé à approuver la convention soumise à son étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention Octogone.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire laisse la parole à Madame VALETON pour donner les dates des prochaines commissions.

Ecole : Commission école : vendredi 26 juin – 18h30
Conseil d'école élémentaire : lundi 29 juin – 18h30
Conseil d'école maternelle : mardi 30 juin – 18h30

Monsieur RENAUDEAU demande si pour le conseil d'école, une salle municipale peut être mise à disposition.

Madame le Maire propose la salle omnisports car elle est destinée à ces occasions dans le cadre du contexte sanitaire national.

Madame VALETON présente :

Commission de l'environnement : jeudi 25 juin - 18h30
Réunion des services techniques : vendredi 26 juin – 8h
Rendez-vous avec des administrés : samedi 27 juin
Bureau finance et travaux : lundi 29 juin – 20h30
Formation cabinet KPMG : mercredi 1^{er} juillet – 9h à 17h

Madame le Maire précise qu'il faudra indiquer sa présence à l'avance pour commander les repas.

Prochain conseil municipal : jeudi 2 juillet – 18h45

Commission animation : jeudi 2 juillet – 20h30

Monsieur FOSSIER demande si le feu d'artifice du 14 juillet est maintenu.

Madame le Maire répond par la négative.

Madame le Maire demande qu'un petit compte rendu soit fait à chaque commission afin de transmettre un résumé au conseil municipal afin de garantir le même niveau d'informations à chaque conseiller.

Monsieur LONGUEVILLE rappelle qu'il faut penser à communiquer sur le fait que la course contre le cancer est annulée cette année.

Madame le Maire lève la séance.

Clôture de la séance à 23 heures.

Madame MAGNANI Véronique

Monsieur BARBON Alain

Monsieur BRUZARD Jean-Nicolas

Madame CARCUAC Julie

Madame DORIZON Amandine

Monsieur FOSSIER Michel

Madame GARCIA Chantal

Monsieur KAUFFER Thierry

Madame LAFOND Jessica

Monsieur LIACHENKO Pierre

Monsieur LOBBE Pierre

Monsieur LONGUEVILLE Éric

Monsieur MONESMA Michel

Madame MOUMOU Naïma

Madame PEDRON Jeannette

Monsieur RENAUDEAU Olivier

Madame RODRIGUEZ Ghislaine

Madame RONCHINI Marie-Christine

Monsieur SEVOZ Frédéric

Madame SICARD Martine

Madame SIMOUN Hélène

Madame VALETON Céline

Monsieur VEYRES Thierry